

**DECRET N° 2015- 201 DU 13 AVRIL 2015**

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, de Sport et de Loisirs (FNDAJSL).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-421 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2013-328 du 26 août 2013 portant approbation des Statuts du Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, des Sports et des Loisirs (FNDAJSL) ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, des Sports et des Loisirs en sa séance du 21 octobre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 29 janvier 2015,

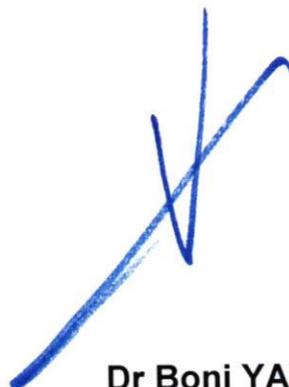
## DECRETE :

Article 1<sup>er</sup>.- Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, des Sports et des Loisirs (FNDAJSL) tel qu'il figure en annexe.

Article 2- Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2015

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



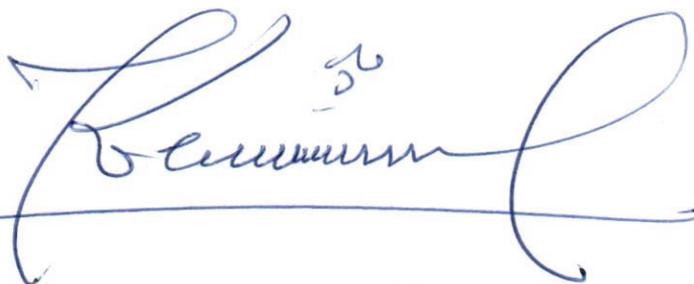
Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Jeunesse, des  
Sports et des Loisirs,



Safiou IDRISOU AFFO

Le Ministre de l'Economie, des  
Finances et des Programmes de  
Dénationalisation,



Komi KOUTCHE

Le Ministre du Développement, de l'Analyse  
Economique et de la Prospective,



Marcel Alain de SOUZA

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – HCJ 2 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – SGG 2 HAAC 2 – MECPDEPP-CAG 2 – MEFPD 4 – MJSL 2 –MDAEP 2-Autres Ministères 24 – DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI-DGE 6 – IGF 1 – BN-DAN-DLC 3 – GCONG-DCCT-INSAE 3 – BCP-CSM-IGAA 3 – UAC-ENEAM-FADESP-FASEG 4 – UNIPAR 1 – FNDAJSL 5 – JORB 1.